

10 centimes le N°

FRONDEUR

10^{Centimes} = LE N^o



ABONNEMENT :
Un an fr. 5 00
Francs par la Poste
Bureaux
12 - Rue de l'Etuve - 12
A LIÈGE
Rédacteur en chef : NIHL

LE FRONDEUR

ABONNEMENT :
Six mois fr. 2 75
RECLAMES :
La ligne » 1 00
Fait-divers » 3 00
Administrateur : A. HERMAN.

Journal Hebdomadaire
SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Aux bains de mer.

Enfin ! Nous sommes en plines vacances. — Nous allons pouvoir respirer à l'aise.

Plus de Chambre des représentants pour violer la Constitution qu'elle est spécialement chargée de faire respecter; plus de Sénat pour opiner du bonnet et se contenter d'applaudir aux mesures réactionnaires qui suppriment l'une après l'autre toutes les libertés pour l'obtention desquelles nos pères se sont battus en 1830.

Plus de sieur de Malander confectionnant les lois au-dessus desquelles il se met avec la désinvolture que l'on connaît.

Plus de ministres, — ou si peu que cela ne compte pas.

Les tribunaux ne séviront plus, les procureurs et leurs substituts (rien de Demaret), vont cesser les poursuites qu'ils dirigeaient contre les journalistes assez osés pour trouver à redire à l'état de choses actuel.

Les rois eux-mêmes se tairont... et, comme ce qu'ils ont à nous dire ne nous intéresse guère, — ou plutôt nous intéresse trop, — voulez-vous suivre un bon conseil ?

Allez aux bains de mer !
Vous pouvez choisir votre plage, Ostende, Blankenberghe ou Nieuport.

Nous ne parlerons pas de Heyst, il y a là trop de prêtres et, les prêtres, nous ne savons pas si vous pensez comme nous, ça jette un froid dans la conversation et une vilaine note dans le paysage.

Donc, si vous êtes riche, allez à Ostende, si vous ne jouissez que d'une modeste aisance, donnez la préférence aux stations balnéaires moins luxueuses.

Vous y jouirez quand même du spectacle, agréable entre tous, des femmes habillées de « collants » qui dessinent leurs formes, véritables ou fausses, mais en tout cas, destinées à charmer nos regards.

Et la pudeur, nous direz-vous ?
Oh ! la pudeur ! il y a longtemps que nous nous demandons en quoi elle pourrait bien consister.

Au bal, la femme la plus honnête, comme disait Brantôme, n'hésite pas un instant à se décolleter de manière à montrer la partie supérieure de ses charmes. Mais il serait indécent de laisser voir le moindre bout de ses jambes.

Aux bains de mer, au contraire, il est de règle que l'on peut étaler au public les splendeurs d'un genou marmonéen... et la suite...

De même, si nous avons l'audace extrême de saisir par la taille, en plein boulevard, une jeune vierge de quarante printemps, on n'hésiterait pas un instant à nous condamner pour détournement de mineure.

Mais que cette même ingénue, alors que nous nous laissons, mollement étendu sur le dos, balancer sur les vagues, nous empoigne brusquement par le... bras et nous oblige à exécuter avec elle les farandoles les plus bizarres en présentant aux vagues la partie la plus résistante de notre individu... on trouve cela tout naturel...

— Eh ! mais, de quoi vous plaignez-vous, dira-t-on ?

— Nous ne nous plaignons que d'une chose. C'est que nous ne puissions pas recommencer.

Les journalistes, eux, n'ont pas de vacances, — et pendant que nos lecteurs sont aux bains de mer, nous sommes obligés de continuer à leur donner des nouvelles d'événements qui ne se passent nulle part. A. H.

ELECTIONS COMMUNALES.

Le journal *la Réforme* signale un inconvénient qui résulte de la date fixée pour les élections communales.

Tout le monde est en vacances, nous voulons dire tout le monde de ceux qui ont le privilège heureux d'avoir des vacances. Cette circonstance favorise singulièrement le maintien des abus qui se glissent dans la gestion des affaires communales. Car, elle se reproduit à la veille de chaque renouvellement partiel des conseils communaux. Le monde plus spécialement engagé dans la politique ne regagne d'ordinaire ses foyers que vers la fin septembre, alors qu'il ne reste que quelques semaines pour la discussion électorale et l'entente à faire sur les noms des candidats.

Cette année, le mal sera plus grand que de coutume. L'élection, en effet, est fixée au 16 octobre. Les candidatures doivent être déposées entre les mains du président de l'élection le 9 ou au plus tard le 10 octobre.

Les formalités des polls et l'éventualité des ballottages dans les associations obligent donc ces derniers à se réunir le 5 ou le 6 octobre pour arrêter leurs résolutions définitives.

C'est évidemment ce qui va se passer à Liège, où la villégiature est en grand honneur.

Tous ceux qui s'occupent le plus spécialement de politique sont, l'un en Suisse, l'autre à Ostende, à Blankenberghe ou à Spa.

Ils ne rentreront chez eux que quelques jours avant les élections.

Donc pas de réunions sérieuses, pas de discussions possibles et, au dernier moment, on bâclera une liste telle quelle de candidats que les électeurs seront bien obligés de subir.

N'y aurait-il donc pas moyen de changer la date des élections communales et de les remettre par exemple au commencement du mois de décembre ?

On pourrait ainsi examiner les titres des différents candidats et ne dresser une liste complète qu'en parfaite connaissance de cause.

Mais si, comme cela arrivera fatalement, nos avocats, nos conseillers, nos députés ne réintègrent leur domicile que le 1^{er} octobre, comment veut-on qu'ils aient le temps de convoquer des assemblées générales et de réunir les électeurs pour leur demander leur avis ?

Il est vrai que de l'avis des électeurs, on se passe fort bien et qu'il suffit de quelques mains pour composer une liste que l'on impose ensuite aux suffrages du public.

Cela s'est toujours passé de la sorte.

Reste à voir si les capacités qui eux n'ont pas, pour la plupart, le moyen de se payer un mois ou deux de vacances subiront ce système et sauront :

Souffrir et se taire
Sans murmurer.

C'est ce que nous saurons bientôt.

FR...

Le discours du Roi.

Le roi des belges, — on nous affirme qu'il y a des belges qui ont un roi, — vient de prononcer à Bruges un discours qui fait se pâmer d'admiration un tas de gens parmi lesquels nous sommes excessivement surpris de voir figurer nos amis de la *Réforme*.

Ce discours, que nous avons lu sans le moindre enthousiasme, nous semble, à nous, absolument inconvenant et, par-dessus le marché, inconstitutionnel.

Il est vrai que la Constitution n'existe que pour les bons jobards chargés de fournir les fonds nécessaires à arrondir la liste civile de celui qu'ils nomment avec orgueil « leur souverain. »

Mais enfin cette Constitution, que nous sommes seuls obligés à respecter, dit cependant ceci :

« Art. 63. — La personne du roi est inviolable ; SES MINISTRES SONT RESPONSABLES. »

Art. 64. — AUCUN ACTE DU ROI ne peut avoir d'effet s'il n'est contresigné par un ministre, qui par cela seul, s'en rend responsable. »

Alors, de deux choses l'une, ou bien le discours du roi est un acte et l'on ne peut par conséquent l'opposer aux autres actes de son ministère, qui est censé l'avoir approuvé et contresigné, ou bien c'est une simple fumisterie à l'usage des fidèles sujets qui sont toujours prêts à gober les pilules les plus hollowayennes que le premier empirique venu a l'audace de leur servir. Si le roi n'est pas content de ses ministres, il peut les révoquer (art. 65). S'il les

conserve, nul n'a le droit de prétendre qu'il n'en est pas satisfait.

D'autre part, que trouve-t-on dans ce fameux discours ?

Une apologie du temps passé où « les classes ouvrières, la bourgeoisie, la noblesse et le clergé étaient unis dans une seule pensée. »

Entendons-nous. — On sait que la majeure partie de la noblesse était du côté... des agresseurs. Nous ne parlons pas du clergé et pour cause... il ne se met en avant que lorsqu'il s'agit des intérêts de l'Eglise. Mais le peuple et la bourgeoisie s'étaient unis en effet pour la défense des libertés publiques.

Est-ce de cela qu'il s'agit aujourd'hui ? Et le triste sire qui a signé les lois les plus néfastes, celles qui désorganisent notre enseignement, aggravent les charges qui pèsent sur les travailleurs et suppriment les garanties les plus essentielles inscrites dans notre Constitution, peut-il réellement se poser en défenseur de nos droits ?

Ce qu'il demande en définitive, et c'est ça le véritable fond de sa pensée, c'est que tous, ouvriers, bourgeois, nobles et prêtres, nous nous unissions pour défendre quoi ?

Son trône, sa dynastie et sa liste civile. Des droits du peuple et de ses libertés il n'en est pas question.

C'est un plaidoyer *pro domo sua*, — et bien fol est qui voudrait y voir autre chose.

A. H.

LE CONGRÈS LIBÉRAL.

L'idée de convoquer un Congrès libéral paraît horripiler singulièrement le vieil invalide de la place Saint-Lambert.

« Après les résultats du Congrès progressiste, dit-il, on ne s'attendait guère à voir mettre de nouveau sur le tapis politique l'idée d'un Congrès libéral. C'est M. Goblet d'Alviella, ancien député de Bruxelles, qui, dans la *Revue de Belgique*, préconise ce moyen de réorganiser le parti libéral et de rétablir l'entente. »

Il faut croire que l'honorable écrivain a, dans ces derniers temps, plané dans les nuages et n'a guère observé les événements pour se faire sérieusement illusion sur le succès d'une telle tentative.

Et d'abord de quelle entente parle-t-il ; est-ce de l'entente avec les radicaux ? Qui pourrait encore aujourd'hui avoir la naïveté de croire qu'on peut s'entendre avec des politiciens que M. Goblet d'Alviella lui-même qualifie d'*incorrigibles brouillons*, et qui, dans ces derniers temps plus que jamais, ont donné les preuves les plus palpables de l'intransigeance dont ils sont animés. »

Et voilà M. Goblet d'Alviella considéré par *Gaga* comme un lunatique à moins qu'il ne faille plutôt le mettre lui-même au rang de ces *incorrigibles brouillons* dont l'intransigeance, etc., etc., vous connaissez le cliché !

Car tout le monde sait que l'intransigeance est le lot spécial des radicaux. — Les doctrinaires, eux, ont toujours fait toutes les concessions possibles pour maintenir l'entente et l'union et M. Frère l'a bien montré dernièrement quand, seul de son parti, il a déclaré qu'il ne voterait la prise en considération du projet de révision de l'article 47 qu'après de mieux combattre la révision elle-même.

Ces bons doctrinaires, animés des sentiments les plus conciliants, n'ont jamais prononcé d'excommunications majeures. Ce n'est pas eux qui diraient « vous en avez menti » à un collègue qui se permettrait de critiquer la moindre de leurs propositions. Ce n'est pas eux qui répondraient « JAMAIS » aux réclamations formulées par une fraction notable du parti libéral. Enfin il est bien évident que c'est M. Janson qui a dit un jour en pleine Chambre : « Ni en un acte, ni en trois actes, ni en cinq ! » ne réservant pas même à l'avenir le droit de franchir les limites tracées par son infaillibilité.

Et le pauvre vieux continue son homélie : « Quant aux libéraux proprement dits, ils sont parfaitement d'accord, et ne paraissent pas avoir besoin de se réunir en Congrès. »

C'est l'exacte vérité, car « les libéraux proprement dits » c'est M. Frère-Orban... et les esclaves qu'il daigne trainer à sa suite.

Is étaient foule, jadis, au temps de l'incroyable popularité de celui que l'on appelait le grand tribun.

Mais ils diminuent de jour en jour et bientôt l'on pourra dire de lui ce qu'en 1848 on a dit d'un autre fétiche politique :

« Il croyait trainer le peuple derrière lui, quand il se retourna il fut tout surpris de voir qu'il était seul. »

C'est le sort réservé à toutes les idoles et M. Frère en fait en ce moment l'amère expérience.

Et quand son organe officieux déclare gravement :

« Nous avons exposé dernièrement quelle était la ligne de conduite qui était tout naturellement tracée au parti libéral et rien ne nous fait supposer que tous ceux qui appartiennent à ce parti ne soient pas fermement décidés à le suivre jusqu'au bout », il nous fait sourire, car, dans sa caducité sénile, il a oublié d'achever sa phrase qui doit évidemment se terminer ainsi : « jusqu'au bout... du fossé la culbute. »

FREEMAN.

Ça et là.

Amusant, M. l'avocat Schindeler, secrétaire de la Fédération commerciale l'Amusant, mais pas fort du tout. Il se fait successivement rouler par les employés de la *Liégeoise* et les ouvriers de la *Populaire*.

Il veut interdire à M. Breyre de prendre la parole, sous prétexte qu'il n'est pas commerçant, et lui, qui ne l'est pas davantage, se permet d'étaler en public son ignorance absolue des moindres questions économiques.

Puis lorsque l'on veut lui arracher son faux masque d'indépendant, sous lequel se cache un véritable clercal, il s'irrite et déclare qu'il est « ce qu'il lui plaît. »

Ça lui plaît à lui, c'est possible, mais ça nous déplaît à nous et nous avons bien le droit de le dire.

Là dessus, l'irascible avocat lève la séance et comme l'immortel Pipelet, il prononce ces fières paroles :

« Vous ne voulez pas m'écouter, c'est bien, vous ne m'entendez plus — voilà ce que vous y gagnerez. » — et le public gagne la porte en riant aux éclats.

Schindeler, le commerçant-avocat ou l'avocat-commerçant anti-coopérateur, tient à faire parler de lui.

Le démenti de Frère à Guillery, en pleine Chambre des représentants; la fameuse tirade de Warnant, président de l'Association libérale : « Que ceux qui ont peur aillent à gauche » lancé avec l'étourderie qu'on lui connaît, dans la mémorable séance du 20 novembre 1881, empêchaient Schindeler de dormir. Le barnum des anti-coopérateurs, a voulu lui aussi caler sa réputation de foudre d'éloquence.

Comme l'assemblée de mardi dernier, au Pavillon de Flore, protestait contre la défense faite par le bureau, à M. Fourir, avocat, de prendre la parole; La séance est levée parce qu'il me plaît, s'écria le fongueux orateur, le fléau de la coopérative la Liégeoise.

C'est beau comme l'antique, n'est-ce pas ? Mais ce qu'il y a de curieux dans ces réunions schindelériennes c'est de voir ces gogos de négociants qui ne se sont pas encore doutés du rôle que le clercal Schindeler voudrait leur faire jouer.

Mardi prochain, à la réunion du Sud, s'en apercevront-ils ? Nous y convions, comme disait la *Justice*, tous les amis de la franche gaieté. — On rira.

M. Hubert Magis, un des plus acharnés anti-coopérateurs, faisait partie, nous dit-on, de la société la coopérative « la Liégeoise ».

Les méchantes langues prétendent que c'est à la suite d'une affaire de boutique, d'imprimerie si vous voulez, que le susdit, acharné coopérateur d'abord, s'est transformé en anti-coopérateur.

Inutile de dire que le *Frondeur* n'ajoute aucune créance à ces racontars.

Dédié à M. Emile Pierre.

Un lecteur assidu nous écrit : « Comment se fait-il que la *Justice* et le *Frondeur*, ayant les mêmes caractères, produisent cependant des impressions si différentes ? »

— Répondez, M. Pierre, — Emile.

Il se publie, à la Préalée, en vue des élections du mois d'octobre prochain, un journal manuscrit, tiré — pardon, écrit — à vingt exemplaires.

Ce journal, rédigé en wallon, fait une

rude concurrence au *Frondeur*, car il est, comme lui, écrit en vers et en prose.

Un des conseillers communaux de Herstal, (à moins que ce ne soit un de ses électeurs, prévoyant un échec certain, épanche sa douleur en ces termes amers :

Quand j'ai vu qui po l'jou d'oume,
Tot l'monde mi patafole ;
Qu'on m'ait les lames à-z-outes,
Rallèchi les cass'rolles...
Ji voreus qui jamâe ji n'areus-l'accepté,
D'vint li k'mein di Hesta li plèc' di coseiller.

RAHISSE.

Noss' rwet divint comme in' lotte
Et nos' reine a n'zanante maclotte.
I rimplihet tos leus ridans
Avou nos pauv' pitits aidans,
I magnet des bonnés bêcheies,
I dêcêmet q'wand ell' zt sticheie.
Allons ! jan, haie, i fât vanté
Cinquante ans d'pâie et d'liberté !

Noss' t-êvêque asteur si rêcrâhe,
Nos priess' bagnet d'vins leu crâhe,
I gna d'vins chaq' rowe on covint
Di bêguenne ou d'pêr' capucint.
So leus tiess' si n'ont wêre di seules
Is ont des bonnés grossés gueufes.
Allons ! jan, haie, i fât vanté
Cinquante ans d'pâie et d'liberté ?

Frère, Malou, c'n'est nin des chinisses
I s'ont fait rich' à s'fer minisses.
Is ont arrichi leus parints
I nel zî mâque asteur pu rin,
Is ont les plèc's et les buscôtes
Et leu fauraie est toti cûte.
Allons ! jan, haie, i fât vanté
Cinquante ans d'pâie et d'liberté !

Nos pauv' houëves sont tot halcrosses,
Ecco n'gotte is rottont à crosses ;
I d'vet ovrer comme des rênans
Po wangin deus, treus souwès francs,
Et tot s'êcrêvant à l'ovrêge
Li misère est ès leu manêge.
Allons ! jan, haie, i fât vanté
Cinquante ans d'pâie et d'liberté !

So l'timps qui l'pauv' vas-t-à l'Armaie
Li rich' fomm' si pipe ès l'coulaie.
So l'timps qu'on fait rotter l'ovri
L'aut' mett' cover des canâris.
Quê bai pays qui noss' Belgique !
Li ci qui s'plaint c'est in' èttique.
Allons ! jan, haie, i fât vanté
Cinquante ans d'pâie et d'liberté !

CHAMONT.

Le Chevalier de l'honneur!

Notre Chambre des représentants comptait déjà parmi ses membres l'illustrissime chevalier de Moreau d'Andoy et le moins illustre chevalier Schaezen de Tongres.

Ce n'est pas mal, pour une seule Chambre, de posséder deux chevaliers; quantité de maisons qui ont dix et douze chambres sans compter les cabinets, ne sont fréquentées par le plus mince nobillon et ne connaissent d'autre chevalerie que celle représentée par les quadrupèdes de leur écurie.

Le parlement belge vient pourtant de s'enrichir d'un nouveau chevalier devant lequel tous les titres de nos honorables pâli-
ront comme les étoiles devant l'aube.

Il s'agit de M. de Malander, député d'Audenarde, qui était déjà chevalier de la sellette correctionnelle et qui, dans la séance du quatre août, s'est constitué chevalier de l'honneur.

On sait que cet audacieux protégé de la prêtaille, à propos du projet de loi déposé par M. Bara sur les indignités parlementaires, a osé prononcer les paroles suivantes: *Les questions d'honneur doivent se vider sur l'heure.*

Est-ce assez téméraire de la part d'un repris de justice, notaire révoqué, de parler d'honneur en plein parlement, lui qui n'a échappé à la prison que grâce à l'indulgence coupable de ses amis au pouvoir?

Comprend-on que nos députés aient toléré pareille audace de la part d'un individu qui a subi une condamnation infamante?

A notre sens, le jour où de Malander est entré à la Chambre, les honnêtes gens qui y siègent auraient dû se retirer en masse et refuser de le reconnaître comme collègue.

Comment, voilà un personnage flétri par la justice, dont on ne veut plus comme notaire, et on l'admet à prendre part à la confection des lois, à remplir la mission la plus enviée entre toutes dans un pays constitutionnel! C'est une honte pour la Belgique.

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

Quand Boileau, au 17^e siècle, écrivit ces deux vers, il ne se doutait certes pas que les élus d'une nation entière lui donneraient un démenti formel.

Et la magistrature, que doit-elle penser de l'indulgence regrettable de nos députés vis-à-vis du condamné de la cour d'appel de Gand? L'attitude de la Chambre n'est-elle pas une ratification implicite de la grâce accordée par le ministre de la justice?

La gauche invoquera, comme circonstance atténuante, l'initiative du projet de loi sur les indignités parlementaires, mais en matière d'honneur touchant ses mandataires,

l'opinion publique n'admet pas de circonstance atténuante et elle a raison.

C'est par la grève générale que les représentants libéraux auraient dû répondre à ce défi porté à l'honnêteté publique.

Il est regrettable que les bruxellois n'aient pas non plus montré, dans cette affaire, la même énergie que lors de la nomination de Decker sous le ministère Woeste-Jacobs; on dirait que la capitale, écorchée par les turpitudes de nos maîtres, est résolue à se désintéresser des affaires publiques et à subir toutes les ignominies qu'il leur plaira de nous imposer.

Triste ! triste !
Puisque la Chambre ne se trouve pas avilie par la présence sur ses bancs d'un notaire destitué, chevalier de la sellette correctionnelle; puisque d'un autre côté la capitale et le pays entier restent indifférents devant l'affront qu'un pareil législateur inflige à la nation, il faut bien hausser les épaules en attendant la délivrance.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en rappelant les paroles suivantes de Montesquieu :

« Malheur aux monarchies, lorsque l'honneur est mis en contradiction avec les honneurs, et qu'on peut être à la fois couvert d'infamie et d'honneurs. »

BLAG.

Déplacements et Villégiatures.

(Suite).

Anten, conseiller communal: aux Oubliettes.

Mahieu, conseiller communal: en Bourgogne.

Defize, conseiller communal: en Grèce.

Mestreit, conseiller provincial: à Sartdame Aveline.

Romiée, conseiller provincial: à l'hôpital St-Julien.

L'avocat Jph. L...: à Cythère.

L'avocat X...: à Boisfort.

Le major Genet: aux Chartreux.

Le général de Loos: aux Invalides.

M^{me} V...: à Louçin.

M. Simon, auteur de *Bleu-Bizhe*: à Beau-raing.

M. Warnant (Julien) a fini sa cure à Saint-Hubert.

Nous apprenons, qu'en octobre prochain, les électeurs communaux se proposent de l'envoyer à la Moutarde.

RECONNAISSANCE.

Sonnet.

Je pense à toi, ma blonde aimée,
Comme on penserait à sa sœur ;
Et mon âme, à la fin calmée,
Ne t'en veut plus de ta noirceur.

D'une ivresse, hélas ! consommée,
Pourquoi n'avoir que la rancœur ?
J'en garde plutôt, embaumée,
La fraîche image au fond du cœur.

Si par toi j'ai connu les transees
Des amères désespérances,
N'ai-je pas goûté ton amour ?

Or, dit un sage, tout est leurre
Fors d'être aimé, fut-ce un quart d'heure.
Et tu m'aimas tout un long jour.

ERAL.

CLAIR DE LUNE.

Il portait bien son nom de bataille, l'abbé Marignan. C'était un grand prêtre maigre, fanatique, d'âme toujours exaltée, mais droite. Toutes ses croyances étaient fixes, sans jamais d'oscillations. Il s'imaginait sincèrement connaître son Dieu, pénétrer ses desseins, ses volontés, ses intentions.

Quand il se promenait à grands pas dans l'allée de son petit presbytère de campagne, quelquefois une interrogation se dressait dans son esprit : « Pourquoi Dieu a-t-il fait cela ? » Et il cherchait obstinément, prenant en sa pensée la place de Dieu, et il trouvait presque toujours. Ce n'est pas lui qui eût murmuré dans un élan de pieuse humilité : « Seigneur, vos desseins sont impénétrables ! » Il se disait : « Je suis le serviteur de Dieu, je dois connaître ses raisons d'agir, et les deviner si je ne les connais pas. »

Tout lui paraissait créé dans la nature avec une logique absolue et admirable.

Les « Pourquoi » et les « Parce que » se balançaient toujours. Les aurores étaient faites pour rendre joyeux les réveils, les jours pour mûrir les moissons, les pluies pour les arroser, les soirs pour préparer au sommeil et les nuits sombres pour dormir.

Les quatre saisons correspondaient parfaitement à tous les besoins de l'agriculture; et jamais le soupçon n'aurait pu venir au prêtre que la nature n'a point d'intentions et que tout ce qui vit s'est plié, au contraire, aux dures nécessités des époques, des climats et de la matière.

Mais il haïssait la femme, il la haïssait inconsciemment, il la méprisait par instinct. Il répétait souvent la parole du Christ : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? » et il ajoutait : « On dirait que Dieu lui-même se sentait mécontent de cette

œuvre-là. La femme était bien pour lui l'enfant douze fois impure dont parle le poète. Elle était le tentateur qui avait entraîné le premier homme et qui continuait toujours son œuvre de damnation, l'être faible, dangereux, mystérieusement tremblant. Et plus encore que leur corps de perdition, il haïssait leur âme aimante.

Souvent il avait senti leur tendresse attachée à lui et, bien qu'il se sût inattaquable, il s'exaspérait de ce besoin d'aimer qui frémissait toujours en elles.

Dieu, à son avis, n'avait créé la femme que pour tenter l'homme et l'éprouver. Il ne fallait approcher d'elle qu'avec des précautions défensives, et les craintes qu'on a des pièges. Elle était, en effet, toute pareille à un piège avec ses bras tendus et ses lèvres ouvertes vers l'homme.

Il n'avait d'indulgence que pour les religieuses que leur vœu rendait inoffensives; mais il les traitait durement quand même, parce qu'il sentait toujours vivante au fond de leur cœur enchaîné, de leur cœur humilié, cette éternelle tendresse qui venait encore à lui, bien qu'il fût un prêtre.

Il la sentait dans leurs regards plus mouillés de piété que les regards des moines, dans leurs extases où leur sexe se mêlait, dans leurs élans d'amour vers le Christ, qui l'indignaient parce que c'était de l'amour de femme, de l'amour charnel; il la sentait, cette tendresse maudite, dans leur docilité même, dans la douceur de leur voix en lui parlant, dans leurs yeux baissés, et dans leurs larmes résignées quand il les reprenait avec rudesse.

Et il secouait sa soutane en sortant des portes du couvent, et il s'en allait en allongeant les jambes comme s'il avait fui devant un danger.

Il avait une nièce qui vivait avec sa mère dans une petite maison voisine. Il s'acharnait à en faire une sœur de charité.

Elle était jolie, écorchée et moqueuse. Quand l'abbé sermonnait, elle riait; et quand il se fâchait contre elle, elle l'embrassait avec véhémence, le serrant contre son cœur, tandis qu'il cherchait involontairement à se dégager de cette étreinte qui lui faisait goûter cependant une joie douce, éveillant au fond de lui cette sensation de paternité qui sommeille en tout homme.

Souvent il parlait de Dieu, de son Dieu, en marchant à côté d'elle par les chemins des champs. Elle ne l'écoutait guère et regardait le ciel, les herbes, les fleurs, avec un bonheur de vivre qui se voyait dans ses yeux. Quelquefois elle s'élançait pour attraper une bête volante, et s'écriait en la rapportant : « Regarde, mon oncle, comme elle est jolie; j'ai envie de l'embrasser. » Et ce besoin « d'embrasser des mouches » ou des grains de lilas inquiétait, irritait, soulevait le prêtre, qui retrouvait encore là cette indéfinissable tendresse qui germe toujours au cœur des femmes.

Puis, voilà qu'un jour l'épouse du sacristain, qui faisait le ménage de l'abbé Marignan, lui apprit avec précaution que sa nièce avait un amoureux.

Il en ressentit une émotion effroyable, et il demeura suffoqué, avec du savon plein la figure, car il était en train de se raser.

Quand il se retrouva en état de réfléchir et de parler, il s'écria : « Ce n'est pas vrai, vous mentez, Mélanie ! »

Mais la paysanne posa la main sur son cœur : « Que notre Seigneur me juge si je mens, monsieur le curé. J'vous dis qu'elle y a tous les soirs sitôt qu'votre sœur est couchée. Ils se retrouvent le long de la rivière. Vous n'avez qu'à y aller voir entre dix heures et minuit. »

Il cessa de se gratter le menton, et il se mit à marcher violemment, comme il faisait toujours en ses heures de grave méditation. Quand il voulut recommencer à se barbifier, il se coupa trois fois depuis le nez jusqu'à l'oreille.

Tout le jour, il demeura muet, gonflé d'indignation et de colère. A sa fureur de prêtre, devant l'invincible amour, s'ajoutait une exaspération de père moral, de tuteur, de chargé d'âme, trompé, volé, joué par une enfant; cette suffocation égoïste des parents à qui leur fille annonce qu'elle a fait, sans eux et malgré eux, choix d'un époux.

Après son dîner, il essaya de lire un peu, mais il ne put y parvenir; et il s'exaspérait de plus en plus. Quand dix heures sonnèrent, il prit sa canne, un formidable bâton de chêne dont il se servait toujours en ses courses nocturnes, quand il allait voir quelque malade.

Et il regarda en souriant l'énorme gourdin qu'il faisait tourner dans sa poigne solide de campagnard, en des moulinets menaçants. Puis, soudain, il le leva et, grinçant des dents, l'abattit sur une chaise dont le dossier fendu tomba sur le plancher.

Et il ouvrit la porte pour sortir; mais il s'arrêta sur le seuil, surpris par une splendeur de clair de lune telle qu'on n'en voyait presque jamais.

Et, comme il était doué d'un esprit exalté, un de ces esprits que devaient avoir les pères de l'Eglise, ces poètes rêveurs, il se sentit soudain distrait, ému par la grandiose et sereine beauté de la nuit pâle.

Dans son petit jardin, tout baigné de douce lumière, ses arbres fruitiers, rangés en ligne, dessinaient en ombre sur l'allée leurs grêles membres de bois à peine vêtus de verdure; tandis que le chèvrefeuille géant, grimpé sur le mur de sa maison, exhalant des souffles délicieux et comme sucrés, faisait flotter dans le soir tiède et clair une espèce d'âme parfumée.

Il se mit à respirer longuement, buvant de l'air comme les ivrognes boivent du vin, et il allait à pas lents, ravi, émerveillé, oubliant presque sa nièce.

Dès qu'il fut dans la campagne, il s'arrêta pour contempler toute la plaine inondée de cette lueur caressante, noyée dans ce charme tendre et languissant des nuits sereines. Les crapauds à tout instant jetaient par l'espace leur note courte et métallique, et des rossignols lointains mêlaient leur musique égrenée qui fait rêver sans faire penser, leur musique légère et vibrante, faite pour les baisers, à la séduction du clair de lune.

L'abbé se remit à marcher, le cœur défaillant, sans qu'il sût pourquoi. Il se sentait comme affaibli, épuisé tout-à-coup; il avait une envie de s'asseoir, de rester là, de contempler, d'admirer Dieu dans son œuvre.

Là-bas, suivant les ondulations de la petite rivière, une grande ligne de peupliers serpentait. Une buée fine, une vapeur blanche que les rayons de lune traversaient, argentaient, rendaient luisante, restait suspendue autour et au-dessus des berges, enveloppait tout le cours tortueux de l'eau d'une sorte de ouate légère et transparente.

Le prêtre encore une fois s'arrêta, pénétré jusqu'au fond de l'âme par un attendrissement grandissant, irrésistible.

Et un doute, une inquiétude vague l'envahissait; il sentait naître en lui une de ces interrogations qu'il se posait parfois.

Pourquoi Dieu avait-il fait cela? Puisque la nuit est destinée au sommeil, à l'inconscience, au repos, à l'oubli de tout, pourquoi la rendre plus charmante que le jour, plus douce que les aurores et que les soirs, et pourquoi cet astre lent et séduisant, plus poétique que le soleil et qui semble destiné, tant il est discret, à éclairer des choses trop délicates et mystérieuses pour la grande lumière, s'en venait-il faire si transparentes les ténèbres.

Pourquoi le plus habile des oiseaux chanteurs ne se reposait-il pas comme les autres et se mettait-il à vocaliser dans l'ombre troublante?

Pourquoi ce demi-voile jeté sur le monde? Pourquoi ces frissons de cœur, cette émotion de l'âme, cet alanguissement de la chair?

Pourquoi ce déploiement de séductions que les hommes ne voyaient point, puis qu'ils étaient destinés à ce spectacle sublime, cette abondance de poésie jetée du ciel sur la terre?

Et l'abbé ne comprenait point.

Mais voilà que là-bas sur le bord de la prairie, sous la voûte des arbres trempés de brume luisante, deux ombres apparurent qui marchaient côte à côte.

L'homme était plus grand et tenait par le cou son amie, et, de temps en temps, l'embrassait sur le front. Ils animèrent tout-à-coup ce paysage immobile qui les enveloppait comme un cadre divin fait pour eux. Ils semblaient, tous deux, un seul être, l'être à qui était destinée cette nuit calme et silencieuse; et ils s'en venaient vers le prêtre comme une réponse vivante, la réponse que son maître jetait à son interrogation.

Il restait debout, le cœur battant, bouleversé, et il croyait voir quelque chose de biblique, comme les amours de Ruth et de Booz, l'accomplissement d'une volonté du Seigneur dans un de ces grands décors dont parlent les livres saints. En sa tête se mirent à bourdonner les versets du cantique des cantiques, les cris d'ardeur, les appels des corps, toute la chaude poésie de ce poème brûlant de tendresse.

Et il se dit : « Dieu peut-être a fait ces nuits-là pour voiler d'idéal les amours des hommes. »

Et il reculait devant le couple embrassé qui marchait toujours. C'était sa nièce pourtant; mais il se demandait maintenant s'il n'allait pas désobéir à Dieu. Et Dieu ne permet-il point l'amour, puisqu'il l'entoure visiblement d'une splendeur pareille?

Et il s'enfuit, éperdu, presque honteux, comme s'il eût pénétré dans un temple où il n'avait pas le droit d'entrer.

GUY DE MAUPASSANT.

Bibliographie.

Sommaire de la *Wallonie* du 15 août 1887 : Note au lecteur. — *Le groupe symbolique-instrumentiste*, Ernest Mahaim. — *Vague*, *Hantise*, Paul Reivax. — *Le Lys*, Fernand Severin. — *Quelques proses*, Albert Mockel. — *Le Joug*, Auguste Vierset. — *Contes pour l'aimée*, Maurice Siville. — *Jacopone de Todi*, Pierre-M. Olin. — *La Nuit tragique*, M. Desombiaux. — *Chronique littéraire*.

Communications.

Lundi 22 août 1887, à 8 1/2 heures, au local du Vooruit (En Avant), rue Neuve, 18, Liège, concert et conférence suivis d'une partie de danses, organisés par le cercle les XV (groupe socialiste).

Conférence par le citoyen Fonteyn. Sujet: *Les boissons et leur influence*.

Entrée 10 centimes. — Chaque personne recevra gratuitement un billet donnant droit à une tombola composée de livres, brochures, gravures, etc.

SAISON D'ÉTÉ

Villégiatures recommandées

DURBUY
DURBUY
DURBUY
DURBUY
DURBUY
DURBUY

Hôtel de Liège

VILLÉGIATURE pour FAMILLES

fr. 4 à 5 par jour

L. GRESSET

Hôtel de l'Ourthe

DURBUY

Tenu par M. François Daufresne

Maison recommandée aux touristes et aux familles bourgeoises.

Prix modérés

L'HOTEL DES CHEMINS DE FER A HAMOIR

Tenu par A. DE BELVAUX

On y reçoit les touristes et autres personnes à pied et en voitures, table confortable et à prix modéré; vins vieux de toute espèce; promenades pittoresques dans les montagnes et dans les forêts; pêche à la ligne et excursions dans les environs, voir les ruines du Château de Logne, ancienne demeure du Sanglier des Ardennes. Belles routes et chemins de fer. Enfin, toutes les commodités et agréments de la campagne, font espérer que ces localités seront visitées.

Hôtel du Condroz

Tenu par L. Body-Fastré
à OCQUIER

Pension bourgeoise. — Consommations choisies. — Cave soignée. — Voiture à la disposition des voyageurs.

Communications faciles avec Hamoir, Durbuy, Barvaux, Modave, etc., etc.

Ecurie de la ville de Rome Maison de confiance

J. GERNAY-PAQUAY
Rue Charles Rogier, SPA.

Loue chevaux de selle et voitures de toutes espèces.

Hôtel des Deux Fontaines

CAFÉ RESTAURANT

RUE HAUTE-SAUVENIÈRE, A LIÈGE

T. PAPY

Cuisine bourgeoise. — Dîner à la carte et à prix fixe.

Téléphone à la disposition des clients.

Salon de Sociétés.

WAUX - HALL DE LA SAUVENIÈRE

Tous les Dimanches, Lundis et Jedis
à 8 heures du soir

Concert de Symphonie

Direction J. MEURICE.

PROGRAMME VARIÉ

Consommations de tout premier choix.

A la Petite Populaire

Café tenu par M. E. Mouzon

RUE DE LA RÉGENCE, 29

Consommations de 1^{er} choix, Bières, Vins et Liqueurs

Journaux en lecture :

Le Cri du Peuple, La Réforme, Le Frondeur, Le Peuple, L'Avenir, Düsseldorf Volks Zeitung, etc., etc.

Spécialité : Cuis frais de la commune d'Occquier.

Grande Brasserie Anglaise

DE

CANTERBURY

Pale-Ale, Light-Pale-Ale, Imperial-Stout

BIÈRES EN FUTS

BIÈRES EN BOUTEILLES

Agence dans toutes les villes de la Belgique

IMPORTATION

EXPORTATION

ENTREPOT, CAVES, GLACIÈRES

Rue Chapelle-des-Clercs, 3, Liège

MAISON DE DÉGUSTATION

Rue Cathédrale, 57, Liège

Consommations des premières Maisons Anglaises, Françaises et Belges

Filets, Côtelettes et Viandes froides

MAISONS RECOMMANDÉES

Grand Hôtel Charlemagne MOUZON SŒURS

26 — PLACE VERTE — 26

Table d'hôte à midi et demi et à 5 heures et demie. — Plats du jour de 11 heures du matin à 8 heures du soir.

GRAND CAFÉ CHARLEMAGNE PLACE St-LAMBERT

Saison extra -- Bière de Tantonville -- Bock de Gruber
Munich, etc., etc.

12 - BILLARDS - 12

Réunions les jours de Marché.

LA POPULAIRE

Société coopérative, 4, place Verte, Liège

VIENT D'OUVRIR UNE

BOULANGERIE

Où l'on peut se procurer du pain de toute première qualité, aux conditions suivantes :

a) Pain blanc, 28 centimes le kilog. | b) Pain de froment, 24 centimes le kilog.

Au même n^o. dégustation de LA POPULAIRE, bière de saison spéciale, d'une qualité réellement supérieure : 40 cent. le grand verre. — VIN DE BORDEAUX, garanti pur, 1 franc la bouteille, 40 cent. le verre. — Orge et feno.

N. B. — Les salles du café sont constamment accessibles au public.

RASSENFOSSE - BROUET

26, Rue Vinâve-d'Ile, 26

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

SEUL REPRÉSENTANT

Case à Louer

Case à Louer

J. LARDINOIS & C^{ie}

agents de change

47, rue du Pont-d'Ile, à Liège.

en face de la brasserie de M. Dejardin.

ACHAT ET VENTE D'OBBLIGATIONS ET D'ACTIONS

Echange de Monnaies étrangères. — Paiement de Coupons.

Un centime par coupon de 3 francs. Deux centimes par coupon de fr. 7-50, ou 25 centimes pour 100 francs de coupons, payables en Belgique.

Négociations à toutes les bourses de fonds publics

SOUSCRIPTION A TOUS LES EMPRUNTS

Echange de titres, versements, etc. — Vérification gratuite des tirages.



Compagnie "Singer"

DE

NEW-YORK

Machines de tous les modèles et pour tous travaux

DERNIÈRE INVENTION

La machine à « Navette oscillante » est la meilleure que l'industrie ait produite.

PLUS D'ENFILAGE DE LA NAVETTE

Par la suppression des engrenages, la marche de la machine a acquis une légèreté et une rapidité incontestables.

Aiguilles excessivement courtes et par là plus résistantes.

Fr. 2-50 par semaine. 40 p. c. de remise au comptant.

Liège : rue de la Régence, 7.

Seraing : rue Léopold, 68.

Maison Joseph THIRION

MÉCANICIEN

Délégué de la ville à l'Exposition de Paris

3 - Place Saint-Denis - 3

LIÈGE

Machines à coudre de tous systèmes. Véritables FRISTER et ROSMAN, garantie cinq ans. Apprentissage gratuit.

Atelier de réparations.

Pièces de rechange.

Fil, Soie, Aiguilles, Huile et Accessoires.

Lecteurs! Si vous voulez dans acheter un parapluie de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la

Grande Maison de Parapluies

48, RUE LÉOPOLD, 48

qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrement et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés, même à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

Economie sérieuse.

En achetant les fournitures de Bureaux et classes, papiers à lettres, chromos, etc., moitié prix des concurrents.

A LA CARTONNERIE

Rue Souverain-Pont, 25, Liège.

Hôtel Restaurant Vénitien

Place du Théâtre

M^{me} Veuve HENNUS

Propriétaire

Dîners à prix fixe et à la carte.

PLATS DU JOUR

Librairie D'HEUR

21 — Rue du Pont-d'Ile — 21

Dernières nouveautés en vente :

V. HUGO : Les Misérables.
D'ENNERY : Les deux Orphelines.
A. DUMAS : Les trois Mousquetaires.
" Le Comte de Monte-Christo.
X. DE MONTÉPIN : Simone et Marie.
L. BOUSSENARD : Le Tour au Monde d'un gamin de Paris.
A. BASCOWITZ : Les Tremblements de Terre.
E. SUE : Les Mystères du Peuple.
" Les Misères des Enfants trouvés.

Le tout en souscription permanente à 10 centimes le numéro.

Le dernier roman d'EMILE ZOLA : La Terre, paraît en feuilleton dans le Gil Blas.

Liège, Imp. Emile Pierre et frère.